quelqu'un parle de l'hon. monsieur comme d'un homme d'état. L'on admet qu'il est un directeur adroit, et que son administration est basée sur la théorie de faire aujourd'hui ce qui doit être fait aujourd'hui, et de remettre à demain tout ce qui peut être différé. Je doute cependant, après tout, que lorsque l'hon. monsieur viendra à passer sa carrière en revue, il soit convaincu que cette espèce de politique porte avec elle les plus grandes récompenses d'une vie publique.

L'Hon. Proc.-Gén. MACDONALD—Je consentirai volontiers à laisser l'hon. député de Chateauguay so faire mon biographe.

(Rires.)

L'Hon. M. HOLTON—Mais pendant que telle était sa théorie et sa pratique, et bien qu'elles fussent couronnées d'un certain succès, je demanderai à l'hon. président du conseil s'il a jamais, auparavant, agi d'après cetto théorie, et s'il peut volontiers la suivre maintenant? La plupart d'entre nous se rappellent,—au moins ceux qui ont été dans la vie publique depuis quelques années, doivent se rappeler un discours très remarquable prononcé par l'hon. député de South Oxford (M. BROWN) à Toronto, durant la session de 1856 ou 1857. Il a prononce plus d'un discours remarquable dans son temps, mais C'était là l'un des plus remarquables. Il décrivait dans ce discours la route du procureur-général du Haut-Canada comme étant Parsemée d'un bout à l'autre des pierres tumulaires de ses collègues massacrés. (Ecoutes! écoutes!) Eh bien! il ne manque pas de personnes qui croient entrevoir à une distance asses rapprochée la tombe béante qui attend la plus noble victime de toutes. (Rires.) Et je crains beaucoup, à moins que hon. monsieur n'ait le courage de faire Paloir son ancienne énergie—et il a beaucoup d'énergie—et de mépriser les miroitements et les douceurs du pouvoir, et de se replacer là où il était établi autrefois dans Catime et la confiance du peuple de ce pays, comme l'un des premiers défenseurs des droits du peuple, comme l'un des promiers champions des priviléges d'un parlement libre,—à moins qu'il ne se hâte de faire cela, je crains beaucoup que lui aussi ne tombe victime,— comme je l'ai dit, la plus noble victime de toutes,—des artifices, since des armes, du oruel exterminateur. (Rires.) Je désire, puisque j'ai la parole, et je ne suis pas du tout certain si, en face du nouvel état de choses, je troublerai la chambre en

discutant au long la question de confédération, -je désire dire quelques mots sur le mérite de cette question de défense. Comme de raison, je crois, comme tout homme en ce pays le croit aussi, je suppose, que le peuple qui ne veut pas se défendre n'est pas digne d'institutions libres. Je pense que nous devons nous défendre le mieux que nous pouvons contre toute agression. Je pense que la conduite que nous avons suivie depuis quelques années, d'enrôler notre population et de l'habituer à l'usage des armes et aux exercices militaires, et d'instruire des officiers qui pourraient la conduire, si la nécessité s'en présentait,—est une conduite sage. Mais si les hon, messieurs proposent que nous établissions une armée permanente, que nous équipions une marine, que nous entrions dans un système coûteux de fortifications, ils proposent ce qui est au-delà des moyens du pays,-ils proposent ce qui doit amener bientôt la ruine financière du pays,-et en amenant la ruine financière du pays, et en créant par là du mécontentement dans la population, ils préparent la voie à l'événement même qu'ils prétendent répoussor si fortement. Je crois, si cette conduite n'a pas ce résultat, qu'elle aura certainement celui de dépeupler le pays. Déjà l'œuvre de dépopulation est commencée.

L'Hon. M. BROWN-Oh! oh!

L'Hon. M. HOLTON - Dans tous les comtés de l'ouest du Haut-Canada, au moment actuel, il y a une plus grande somme de malaise et de détresse financière que je n'en ai vue depuis vingt-cinq ans. Je défie les hon. messieurs qui m'entourent de contredire cette assertion. Et je dis que nous ne sommes pas en état de supporter un grand surcroit d'impôt sur nos ressources. (Ecoutez ! écoutez !) Et ensuite quel est l'état de nos finances? L'hon, mousieur qui préside à nos finances n'a pas osé l'autre jour controdire l'assertion que j'ai taite, que toutes les sources de revenu diminuaient, et qu'un déficit inévitable pour cette année nous regardait en face. Cela n'est-il pas le cas?

L'Hon. M. GALT—L'hon. député peut répéter son assertion, mais il ne doit pas me

la mettre dans la bouche.

L'Hon. M. HOLTON—L'hon. monsieur n'a pas osé la contredire, et je pensais que la gravité de cette assertion était telle qu'il l'aurait contredite s'il l'avait pu

L'Hon. M. GALT—Faites vos assertions sur votre propre responsabilité, et non pas

sur la mienne.